

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h à 20 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.49

Réunion restreinte du lundi 27 janvier 2020

P.V. N° 22

Président : M. Patrice BOUREAU

Secrétaire : M. Jean REDAUD

Représentant des arbitres, élu au CD : M. Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Cédric DERVEAUX – Michel EBRARD – Pierre HOLLECKER – Sébastien HOLLECKER – Noël LANDON – Serge PAPA – Raymond PERON

INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;

- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- **Secteur est varois** : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**

- **Secteur centre var** : Salle du tir à l'arc à BRIGNOLES, tous les **vendredis de 18h00 à 20h00 à compter du 13/09/19**

- **Secteur ouest varois** : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les **mercredis de 18h00 à 20h00 à compter du 11/09/19**

CORRESPONDANCE (reçue depuis la dernière réunion)

DES ARBITRES :

- **M. Dylan CORTES** : confirmant sa disponibilité les 25 et 26/01/20.

- **M. Wahbi MAHOUACHI** : certificat médical d'indisponibilité du 06 au 08/01/20 inclus.

- **M. Khalil TABTI** : certificat médical justifiant de son indisponibilité les 18 et 19/01/20.

- **M. El Hadj BELGACEM** : certificat médical justifiant de ses indisponibilités tardives des 25 et 26/01/20.

- **M. David BELGUENDOZ** : excuses et explications pour son indisponibilité tardive des 25 et 26/01/20. En attente du justificatif professionnel.

- **M. Stéphane LETANG** : informant la commission de l'absence d'un arbitre lors d'une rencontre du 19/01/20.
- **Mme Typhanie LAGNEAU** : certificat médical justifiant d'une indisponibilité jusqu'au 31/01/20.
- **M. Haris MERROUCHE** : certificat médical justifiant d'une indisponibilité du 18 au 20/01/20.
- **M. Faouzi KHALFI** : nouvelles coordonnées postales.
- **M. Ludovic CONSTANS** : justificatif pour son absence devant la commission le lundi 20/01/20.
- **M. Anouar HADDAD** : excuses, explications et attestation professionnelle justifiant de son absence lors du stage thématique des Assistants du 25/01/20.
- **M. Dominique NDIAYE** : mettant un terme à sa carrière d'arbitre dès lors qu'il aura atteint son quota de rencontres pour la saison 2019/2020. Pris acte.
- **M. Patrick LE TEXIER** : rapport complémentaire relatif à des faits disciplinaires survenus lors d'une rencontre senior D4 du 26/01/20. Transmis au représentant des arbitres auprès de la commission de discipline.
- **M. Maher TARCHOUN** : excuses et explications pour son absence lors d'une rencontre CR U18/19/20 du 25/01/20. En attente du justificatif professionnel.
- **M. Elyas GHARBI TARCHOUNA** : disponible le samedi 01/02/20.
- **M. Sébastien MATTERA** : demandant à officier avec **M. Rachid EL AMARI** durant la saison en cours. En attente d'une demande identique de la part de l'intéressé.
- **M. Pierre VINCENT** : demandant audience à la commission. Réponse faite par le Président de la CDA le 24/01/20.

INDISPONIBILITES :

- M. David BELGUENDOZ : les 25 et 26/01/20.
- Mme Typhanie LAGNEAU : du 16 au 31/01/20.

DEMANDES DE REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DEPLACEMENT (FD) transmises au Comptable de la CDA :

- **M. Khalid CHAKROUNI** : * **FA** rencontres futsal DI et D2 du 20/01/20 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES** pour absence de moyens de règlement des frais d'arbitrage.
* **FD** rencontre futsal D1 du 18/01/20 à charge du **SO LONDAIS**, absent.
- **MM. Habib DAAS – Alain SANCHEZ – Faouzi KHALFI** : **FA** rencontres tournoi Pitch U13 du 11/01/20 à charge du District.
- **M. Jason ROUX** : **FA** rencontre Futsal U16 du 21/01/20 à charge du District.
- **M. Nicolas GOUGES** : **FA** rencontre U14 D2 du 11/01/20 à charge du **FC PUGETOIS** suite au rejet bancaire du chèque reçu en règlement des frais d'arbitrage (manque : attestation de rejet bancaire – chèque original).
- **M. Noël LANDON** : **FA** rencontre U13 GR du 18/01/20 à charge du District.
- **MM. Thierry WILLIG – Mohamed FAOUZI** : **FA** rencontre U15 D1 du 19/01/20 à charge de l'**UA VALETTOISE** pour absence de moyen de règlement des frais d'arbitrage.
- **M. Sofiane MESGGUID** : **FD** rencontre CRIT D2 du 19/11/20 à charge de **T. MOURILLON**, absent.
- **M. Morgan BOE** : **FD** rencontre U15 à 8 du 04/01/20 à charge de l'**AS ARCOISE**, absent.
- **M. Nebyl RAHAL** : **FD** rencontre futsal D2 du 28/09/19 à charge du **CSK VAL DES ROUGIERES**, absent.
- **M. Steve DUMILLY** : **FA** rencontre de coupe du VAR senior du 05/01/20 à charge du **FC PUGETOIS** suite au rejet bancaire du chèque reçu en règlement des frais d'arbitrage (manque chèque original).
- **M. Habib DAAS** : **FA** rencontre de la sélection du VAR de novembre 2019 à charge du District.
- **M. Hervé ROUSSILLON** : **FA** rencontre de féminines à 11 du 12/01/20 à charge du **FC PUGETOIS** suite au rejet bancaire du chèque reçu en règlement des frais d'arbitrage (manque chèque original).
- **M. Mohamed FAOUZI** : **FA** rencontre U15 D2 du 02/12/19 à charge du **GARDIA CLUB** pour absence de moyens de règlement des frais d'arbitrage.

DES CLUBS :

1) **DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :**

A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :

B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **LE VAL BESSILLON** : trois arbitres pour leur rencontre de féminines à 8 du 02/02/20.
- **FC SIX FOURS LE BRUSC** : trois arbitres pour leur rencontre U18 D1 du 26/01/20.
- **US PIGNANS** : trois arbitres pour leur rencontre Senior D4 du 02/02/20.
- **US DU VAL D'ISSOLE** : un arbitre pour leur rencontre U15 à 8 du 26/01/20.
- **ES ST ZACHARIE** : un seul arbitre pour leur rencontre CR U18/19/20 du 25/01/20.
- **ASPI GIENS** : trois arbitres pour leurs rencontres CR D2 U18/19/20 des 01/02 – 07/03 – 05/04 et 09/05/20.
- **STADE TRANSIAN** : trois arbitres pour leur rencontre senior D4 du 09/02/20.
- **SC NANSAIS** : trois arbitres pour leurs rencontres CR U18/19/20 D2 et U17 D2 du 02/02/20.

- **ES FLASSANS** : un arbitre pour leur rencontre U15 D3 du 15/02/20.

2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **TOULON HOPITAL** : au sujet de l'inversion d'une rencontre du 26/01/20.

- **AS ST CYR** : récusant un arbitre. La commission n'acceptant pas la récusation de ses arbitres ne peut prendre en cette demande considération.

- **FC RAMATUELLE** : demandant les mêmes arbitres pour leurs rencontres U15 et U17 du 01/02/20.

DIVERS :

- **MAIRIE DE ST MANDRIER** : accordant la mise à disposition des installations du Stade Lanrière pour le stage thématique des assistants le samedi 25/01/20. Remerciements.

QUESTIONS DIVERSES :

- Compte rendu du stage thématique des Assistants : il s'est déroulé le samedi 25/01/20 sur les installations du stade Lanrière à **SAINT MANDRIER**, gracieusement mis à la disposition de la CDA par la Mairie que la commission remercie chaleureusement.

- Sur les 20 arbitres assistants convoqués, 11 étaient présents et ont participé à toutes les épreuves de la journée.

- 7 arbitres ont été absents excusés et 2 non excusés. Ces derniers devront rendre des comptes à la CDA afin de justifier leur absence.

*Prochaine réunion plénière
Lundi 3 Février 2020 à 18h00*

Le Président : Patrice BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD